

L'expérience a démontré que les femmes pauvres sont particulièrement réceptives aux programmes de planification familiale immédiatement après la naissance d'un enfant. Quand ces femmes sont connues des services de bien-être, ceux-ci peuvent jouer un rôle essentiel en continuant d'intéresser ces femmes au planning familial et en leur assurant les services médicaux nécessaires. Les mères célibataires constituent un groupe à haute priorité dont les services du bien-être public s'occupent particulièrement. Aux États-Unis, l'expérience a démontré que l'éducation en matière de planning familial, assurée dans le cadre d'un programme de réhabilitation sociale soigneusement élaboré, peut produire des résultats spectaculaires en réduisant la proportion de grossesses extramariatales chez ce groupe.

J'en arrive maintenant à la recherche et à l'efficacité des subventions de bien-être social. Je veux dire quelque chose de l'apport possible et effectif des subventions de bien-être social à la recherche dans le domaine de la planification familiale. Les subventionnés pour la recherche dans le domaine du bien-être font partie du programme de subventions de bien-être social tendant à développer et à renforcer les services de bien-être au Canada. Ces subventions sont accordées aux ministères provinciaux, aux organismes municipaux, aux services bénévoles et aux conseils de bien-être, ainsi qu'aux institutions de traitements, aux écoles de service social, aux universités et aux organismes canadiens de recherche, mais non aux particuliers. Les subventions portent sur une année et peuvent être renouvelées si les progrès accomplis sont satisfaisants. La priorité est accordée aux projets susceptibles de mettre au point de nouvelles connaissances d'intérêt général au chapitre du bien-être, et aux projets qui font progresser la méthodologie de la recherche sociale appliquée aux problèmes ou aux services de bien-être.

Les demandes de subventions pour la recherche dans le domaine du bien-être sont jugées par le personnel du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et, s'il y a lieu, par d'autres services intéressés du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux; elles sont ensuite envoyées à un comité consultatif de recherche, qui fait à leur sujet des recommandations au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les directives suivantes sont observées dans les rapports entre les organismes demandant une subvention pour la recherche dans le domaine du bien-être et la direction du programme.

• (5.50 p.m.)

1. Une demande de subvention à la recherche en matière de bien-être social et les documents à l'appui de la demande sont confidentiels.

2. Le requérant conserve les droits d'auteur au copyright du document soumis à l'appui d'une demande.

a) le ministère n'a pas le droit de faire connaître le contenu d'une demande de subvention d'un projet de recherche, en dehors de son but et ses objectifs en matière de méthodologie générale après approbation de la demande.

b) l'organisme qui reçoit une subvention de recherche conserve le droit de faire connaître le texte d'un projet de recherche qui a fait l'objet d'une subvention, et on l'encourage à le faire lorsqu'on demande des renseignements.

3. Une subvention à la recherche en matière de bien-être social est assujettie aux conditions suivantes: lorsque le projet aura été exécuté, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social recevra cinq exemplaires du rapport final; un exemplaire au moins sera conservé à la bibliothèque du ministère, pour être utilisé sans réserve à la bibliothèque; sauf autre accord ultérieur, c'est à l'organisme bénéficiant de la subvention ou à l'enquêteur principal, ou aux deux qu'il incombe de publier ou de diffuser généralement ce rapport, ou une forme abrégée de celui-ci; dans toute publication de ce rapport on doit faire état de l'aide apportée par le ministère dans le cadre du programme de subventions de bien-être social; dans ce texte publié l'auteur stipulera clairement que les conclusions ou opinions exprimées sont celles de l'auteur.

En ce qui concerne la recherche relative à la régulation des naissances, je pourrais signaler le Projet de recherche auprès du milieu défavorisé urbain québécois entrepris par le Centre de planification familiale du Québec Inc., Montréal. Ce projet a pour but de déterminer les données variables culturelles des familles propres aux milieux défavorisés et qui exercent une influence sur les attitudes et le comportement des familles à l'égard de la fécondité en vue de réaliser un modèle de ces déterminantes culturelles; et, à partir de ces connaissances, déterminer les conditions nécessaires propres à régulariser les naissances dans ce milieu.

Ce projet fut d'abord mis de l'avant en 1969-1970 et une nouvelle subvention fut accordée en 1970-1971 afin de le poursuivre. Comme je l'ai déjà mentionné, une subvention à la recherche peut être accordée uniquement sur une base annuelle et un projet de recherche peut obtenir une autre subvention si les progrès de l'année précédente la justifient. Une demande doit être faite à chaque année financière pour la durée totale du projet de recherche. Le projet susmentionné n'est pas encore complété et on n'attend pas le rapport avant l'été de 1971.

Un autre projet nommé: «Causes et conséquences démographiques, économiques et sociales de la pratique de la méthode thermique de régulation des naissances» entrepris par le département de sociologie de l'Université Laval, n'est pas encore complété. Donc, il n'existe encore aucun rapport. Ce programme visait à déterminer dans quelle mesure, chez les couples interviewés, le désir de restreindre la dimension de la famille comportait aussi, parallèlement à l'aspiration à un plus grand confort matériel, des motivations culturelles et morales. L'enquête visait à obtenir une réponse à cette question implicite: quel type de régulation des naissances convient à un certain degré d'éducation, et quels sont les degrés d'éducation auxquels les gens sont disposés à recourir aux diverses méthodes?

Le programme de subventions de bien-être social peut aussi fournir des crédits en vue de l'organisation de programmes de démonstration et de formation professionnelle. De tels programmes pourraient notamment comprendre une démonstration des meilleures méthodes de diffusion, à l'intention du public par exemple, des informations relatives à la planification familiale. Ainsi les subventions de bien-être social intéressent, dans un certain sens, l'ensemble des trois aspects du programme de planification familiale du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.